

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 18-105

OBJET :

**CONVENTION D'ADHESION
AU SIT DU PARC DE
CHARTREUSE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 18 octobre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, (Saint Joseph de Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT ; Christian ALLEGRET à Denis SEJOURNE ; Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Céline BOURSIER à Jean-Louis MONIN ; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Denis BLANQUET à Olivier RICARD ; Martine MACHON à Christiane MOLLARET</p>
--	---

CONSIDERANT le Système d'Information Territorial du Parc naturel régional de Chartreuse,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes peut adhérer pour son compte et celui de ses communes membres,

CONSIDERANT le montant de l'adhésion pour l'année 2018 de 15 803.50 € répartis comme suit :

CŒUR DE CHARTREUSE	POPULATION	Mode de calcul	Montant
Corbel	160	forfait - de 1000	500,00
Entre-deux-Guiers	1727	700 + (popx0,3)	1 218,10
Entremont-le-Vieux	664	forfait – de 1000	500,00
La Bauche	522	forfait – de 1000	500,00
Les Echelles	1241	700 + (popx0,3)	1 072,30
Miribel-les-Echelles	1753	700 + (popx0,3)	1 225,90
Saint-Christophe-la-Grotte	541	forfait – de 1000	500,00
Saint-Christophe-sur-Guiers	878	forfait – de 1000	500,00
Saint-Franc	173	forfait – de 1000	500,00
Saint-Jean-de-Couz	280	forfait – de 1000	500,00
Saint-Joseph-de-Rivière	1255	700 + (popx0,3)	1 076,50
Saint-Laurent-du-Pont	4636	700 + (popx0,3)	2 090,80
Saint-Pierre-de-Chartreuse	1045	700 + (popx0,3)	1 013,50
Saint-Pierre-de-Genebroz	350	forfait – de 1000	500,00
Saint-Pierre-d'Entremont 38	566	forfait – de 1000	500,00
Saint-Pierre-d'Entremont 73	429	forfait – de 1000	500,00
Saint-Thibaud-de-Couz	1052	700 + (popx0,3)	1 015,60
4C = cotisation SLP			2 090,80
TOTAL			15 803,50

CONSIDERANT la convention annexée,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE**.

- **ACCEPTÉ** l'adhésion au SIT du PnrC pour son propre compte et pour le compte des 17 communes,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Parc de Chartreuse
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au règlement de l'adhésion pour l'année 2018

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture,
Le 31 octobre 2018.

Le Président,
Denis SEJOURNE.

